

DÉTOUR - PONT FERMÉ À BEDFORD

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reconstruction du pont Galloway-Freligh, à Bedford

Sherbrooke, le 6 août 2024. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population que les travaux de reconstruction du pont Galloway-Freligh, situé sur la route 202, au-dessus du ruisseau Groat, à Bedford, commenceront le 12 août prochain.

Les interventions nécessiteront la fermeture de la structure jusqu'en décembre 2024. La circulation locale sera permise de part et d'autre du pont. De plus, une passerelle sera aménagée parallèlement à la structure actuelle pour maintenir le passage des piétons et des cyclistes.

Chemins de détour

Afin de contourner l'entrave, des chemins de détour distincts seront mis en place, selon le type de véhicules :

- Pour les véhicules de promenade : par les rues municipales de la ville de Bedford en suivant la signalisation en place;
- Pour les véhicules lourds : par la route 235, le chemin de Saint-Armand et les routes 213 et 202.

Les travaux pourraient être reportés, prolongés ou annulés en raison de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles. Afin de connaître les détails des entraves en cours et à venir, les automobilistes sont invités à consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement leurs déplacements.

Pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des travailleuses et travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

Le Ministère remercie d'ailleurs les usagers pour leur collaboration.

Faits saillants

- Dès le 5 août, des équipes se mobiliseront sur le chantier, mais sans générer d'entrave.
- En moyenne, près de 5 200 véhicules, dont 8 % de camions, circulent quotidiennement sur ce pont arrivé en fin de vie utile.
- Le nouveau pont sera semblable à l'actuel, mais sera plus long et plus large afin de respecter les normes en vigueur.
- Des travaux de parachèvement seront effectués au printemps 2025.
- L'investissement total pour ce projet est de 3 M\$.

RÉPERTOIRE DE NOS ENTREPRISES LOCALES

ABBATE CHARPENTIER
(579) 488-0253
abbatecharpentier.com

CHAMPIGNY ÉLECTRIQUE
(450) 525-3006
champignyelectrique@hotmail.com

FERME JOHANNE FONTAINE
(450) 204-3540

KIM TRUDEAU DESIGNER
(514) 835-8596
www.kimtrudeau.ca

LES PETITS FRUILATO
(450) 372-6234
maude@fruilato.ca

SCIERIE DUHAMEL
(450) 296-8282
sales@adf-sawmill.com

BLEUETIÈRE SARIANNE
(450) 248-4289

EURO-SPA
(450) 248-0666
www.euro-spa.com

GARAGE DENIS GAGNON
(450) 296-4952

L'ÉRABLE AU FIL DU TEMPS
(450) 248-9059
www.erableaufildutemps.ca

LES SOEURS RACINES
soeursracines@gmail.com
soeursracines.com

**SOUDURE GÉNÉRALE
JACQUES BOURGOIN**
(450) 296-8878
jacquesbourgoin@videotron.ca

BUREAU DE POSTE
(450) 777-2000
451 Rang de l'église sud

**EXCAVATION WILLIAM SAYERS
ET FILS.**
(450) 248 2187

GRANGE WALBRIDGE
(450) 248-3153
www.museemissisquoi.ca

L'ŒUF
(450) 248-7529
info@loeuf.ca

**NOPAC
ENVIRONNEMENT INC.**
(450) 248-4747
www.nopac.ca

CARREFOUR ST-IGNACE
(450) 296-4236
STATION SHELL

FERME FORMIDO
(450) 296-4974
www.fermeformido.com

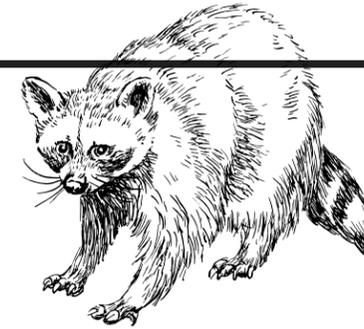
**JEAN-PHILIPPE MALETTE
INTERVENANT**
(450) 248 0522
intervenant@mdjleboum.com

**LAURY PERRON
KINÉSIOLOGUE**
(581) 997-0111

**PLANTATION DE SAPINS
ENOS**
(450) 263-9821



LE JOURNAL DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE ÉDITION D'AOÛT 2024



RAGE DU RATON LAVEUR



En raison de la hausse récente du nombre de cas de rage du raton laveur recensés au Vermont, à proximité du Québec, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs invite la population de l'Estrie et de la Montérégie à être vigilante et à signaler tous les animaux sauvages suspectés d'être porteurs de la rage.

La population est invitée à signaler les rats laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent **désorientés, blessés, anormalement agressifs ou paralysés** en appelant au 1 877 346-6763 ou en remplissant le formulaire en ligne au quebec.ca/rageduratonlaveur.

Rappel des comportements sécuritaires à adopter:

- Si vous avez été mordu ou griffé par un animal ou si vous avez été en contact avec sa salive, nettoyez la plaie avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes, et ce, même si elle est en apparence mineure. Communiquez rapidement avec Info-Santé 811 afin d'obtenir le suivi médical adéquat.
- N'approchez jamais d'un animal inconnu, sauvage ou domestique, même s'il a l'air inoffensif.
- Ne touchez jamais la carcasse d'un animal sauvage à mains nues.
- Prenez des mesures pour ne pas attirer d'animaux sauvages sur votre propriété (par exemple, rangez vos poubelles extérieures hors de la portée des animaux et évitez de nourrir les animaux domestiques à l'extérieur).
- Évitez de déplacer des animaux importuns ou qui vous semblent orphelins, car vous pourriez propager des maladies telles que la rage dans d'autres territoires.
- Consultez un médecin vétérinaire pour faire vacciner votre animal domestique contre la rage ou s'il a été en contact avec un animal sauvage susceptible de transmettre la rage.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ DU 9 AU 13 SEPTEMBRE

La directrice générale prendra ses vacances estivales du 9 au 13 septembre. Le bureau municipal sera donc fermé durant cette semaine et reprendra ses opérations dès le lundi 16 septembre.

Pour toute urgence en travaux publics durant cette période, vous pourrez contacter Monsieur Michel Brais au (514) 444-5116. Tous les courriels envoyés au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com seront traités au retour de la directrice générale. **Également, le journal mensuel prendra une pause pour le mois de septembre.** De retour en octobre!

Nous vous remercions de votre compréhension.

RESSOURCES RÉDUITES AU BUREAU MUNICIPAL

Nous faisons appel à votre compréhension pour les mois à venir puisque la Directrice générale sera seule au bureau municipal. Le délai de traitement de toutes demandes pourrait donc être affecté et il est possible que le bureau se trouve fermé lors de votre prochaine visite durant les heures d'ouverture habituelles si jamais la directrice est à l'extérieur pour le service de la municipalité. Nous vous encourageons à nous appeler au (450) 296-4467 ou à nous envoyer un courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com pour prendre rendez-vous afin d'éviter tout déplacement inutile.

Nous en profitons pour vous rappeler que la civilité et la politesse sont toujours de mises au bureau municipal et qu'aucune violence verbale n'est tolérée, ni ne fera avancer votre requête plus rapidement.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses septiques se fera du **16 au 30 septembre 2024** pour les secteurs à l'ouest du rang de l'Église jusqu'à la route 235, ainsi que le hameau de Mystic.

Votre présence n'est pas requise lors de la visite de l'équipe de vidange. Par contre, **vos fosses doivent être bien localisées et les couvercles doivent être dégagés** et prêts à être enlevés sans difficulté en date du **16 septembre 2024**. Prenez note que des frais supplémentaires pourront s'ajouter au prix de votre vidange si cette consigne n'est pas respectée.



La photo ci-contre vous montre des couvercles de fosses septiques bien dégagés. **Nous vous invitons fortement à suivre cet exemple.**

CITOYEN: UN RÔLE QUI A DU POUVOIR:

Vous pouvez assister aux séances du conseil de la municipalité pour connaître les projets de règlement qui y sont déposés. En vous présentant à la période de questions d'une séance, vous pourrez interroger les membres du conseil et les inviter à justifier leurs décisions.

Où peut-on trouver l'information ?

Tous les projets de règlement doivent être accessibles au public au moins deux jours avant la séance d'adoption. Certaines municipalités rendent accessibles les projets de règlement et avis de motion directement sur leur site Internet. Communiquez avec votre municipalité pour connaître la meilleure manière de vous tenir au courant des projets de règlement.

Source: MAMH

LE DÉFI DES CANTONS VÉLOMAG DE VÉLO QUÉBEC PASSERA PAR SAINT-IGNACE

Le samedi 7 septembre prochain aura lieu le Défi VéloMag des Cantons de l'Est. Ce circuit, organisé par Vélo-Québec, passera par notre municipalité. Ce sera l'occasion d'encourager les cyclistes et pourquoi pas d'y participer? Pour toutes les informations sur le circuit et pour vous inscrire, vous pouvez consulter le <https://www.velo.qc.ca/evenement/defis-ete/defi-des-cantons-de-lest/>

RÈGLEMENT 2021.05306 SUR LES POULES EN MILIEU URBAIN

La municipalité tient à vous rappeler certains points du règlement sur les poules en milieu urbain.

Article 4 - Permis

Il est obligatoire d'obtenir un permis de la municipalité pour la garde de poules. Le coût du permis est fixé à 30\$.

Article 7 - Nombre de poules

Il est interdit à tout propriétaire ou locataire de terrain de garder:

- a) plus de 3 poules par terrain de moins de 1500 mètres carrés;
- b) plus de 5 poules par terrain de 1500 mètre carrés et plus;
- c) le coq est interdit.

Article 8 - Garde des poules

Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler ou du parquet extérieur grillagé de manière à ce qu'elles ne puissent pas en sortir librement. Les poules doivent demeurer encloisonnées dans le poulailler ou le parquet extérieur en tout temps. Il est interdit de laisser les poules sur le parquet extérieur entre 23h et 7h.

Article 11 - Nourriture

Les plats de nourriture et d'eau doivent être conservés dans le poulailler ou dans le parquet extérieur grillagé afin de ne pas attirer d'autres animaux ou rongeurs.

Article 14 - Infractions et peines

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible sur déclaration de culpabilité:

1. Pour une première infraction, une amende minimale de 200\$ et d'au plus 500\$.
2. Pour une deuxième infraction commise et pour chaque récidive, d'une amende minimale de 100\$ et d'au plus 1000\$.



J'achète dans M♥N pôle !

Encourageons l'économie locale



*Une initiative du Comité du plan de
relance socio-économique du pôle de Bedford*

